



Rapport annuel 2019

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1. Contexte	1
1.1 Mandat.....	1
1.2 Composition	2
1.3 Calendrier annuel.....	3
1.4 Carte des zones du site	4
2. Travaux réalisés	5
3. Suivi environnemental des eaux	6
3.1 Qualité des eaux de surface et souterraines.....	6
3.2 Eaux de lixiviation.....	7
3.3 Projets d'amélioration du traitement des eaux	8
4. Captage, valorisation et traitement du biogaz	10
5. Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité	11
6. Suivi des travaux de la zone 5A et 5B	11
7. Suivi des démarches pour la zone 6	12
8. Visite terrain du lieu d'enfouissement	12
9. Bilan de l'année	13
9.1 Contribution au fonds de fermeture.....	13
9.2 Bilan du fonds de valorisation agricole	13
9.3 Contrôle des goélands.....	14
9.4 Valorisation du bois coupé.....	14
9.5 Bilan annuel des plaintes	14
10. Résultats	15

Liste des Annexes

Annexe 1 Calendrier thématique 2019	16
Annexe 2 Registre des plaintes	18

NOTE

Le rapport d'activités 2019 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres du Comité. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2004, anime les rencontres du Comité et rédige les comptes rendus.

Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmste-sophie.org

1. CONTEXTE

1.1 MANDAT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de Waste Management (WM). Le Comité a été mis en place en 2004.

Son mandat est le suivant :

- Permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site
- Émettre des recommandations aux gestionnaires de WM pour limiter les impacts du site
- S'assurer du respect des normes applicables

Le Comité rassemble des résidents du voisinage, des élus et des gestionnaires municipaux, des groupes environnementaux, des intervenants socio-économiques, ainsi que des représentants du milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une bonne diffusion de l'information dans la communauté.

Des représentants de WM sont également présents aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Les membres du Comité se réunissent quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

En 2018, le site a été mis à jour afin d'en actualiser l'aspect visuel et simplifier la navigation.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet du Comité!

www.vigilancewmste-sophie.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

1.2 COMPOSITION

La composition du Comité à la fin de l'année 2019 était la suivante :

Tableau 1.1 Composition du Comité au 5 décembre 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentants du voisinage <i>(Citoyens et citoyennes)</i>	Sainte-Sophie <i>(Président du Comité)</i>	M. Yvon Berthiaume
	Sainte-Sophie	Mme Lorraine Couët
	Sainte-Sophie	M. Robert Proulx
	Sainte-Sophie	M. André Boucher
	Saint-Jérôme	Mme Céline Mul
	Sainte-Sophie	M. Ronald Gill
	Sainte-Sophie	Mme Olga Bazusky
	Sainte-Anne-des-Plaines	M. André Labelle
Représentants du milieu municipal	Municipalité de Sainte-Sophie	M. Claude Lamontagne (district #2)
		M. Normand Aubin (district #6)
	MRC de la Rivière du Nord	Mme Josée Yelle
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Mme Julie Boivin
	Municipalité de Saint-Hippolyte	M. Bruno Allard
Représentants des groupes environnementaux	Association de protection du lac L'Achigan	M. Georges Raymond
	Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption	Mme Maryse Blanchette
Représentants des organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Mme Nicole S. Joyal
		Mme Sylvie Roy Mme Julie Ouellet
	Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	M. Gilles Bertrand
Représentants du milieu agricole	UPA	Mme Anne-Marie Alary
		M. Étienne Gauthier

Deux membres, présents au début de 2019, ont quitté durant l'année :

Tableau 1.2 Départs du Comité au cours de l'année 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentant du milieu municipal	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	M. Benjamin Plourde
	MRC de la Rivière du Nord	M. Pierre Godin

Voici les représentants de WM ayant participé aux rencontres du Comité en 2019 :

Tableau 1.3 Représentants de Waste Management

	Fonction	Nom
Représentants de WM	Directeur des affaires publiques	M. Martin Dussault
	Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement	M. Ghislain Lacombe
	Directeur des opérations	M. Marc-André Desnoyers

Voici les représentants de Transfert ayant appuyé les rencontres du Comité en 2019 :

Tableau 1.4 Représentants de Transfert Environnement et Société

	Fonction	Nom
Représentants de Transfert	Animateur	M. Alex Craft
	Rapporteuse	Mme Camille Montreuil

1.3 CALENDRIER ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder lors des quatre réunions de l'année. Cette formule permet d'assurer un suivi plus fluide et périodique des dossiers.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour adoption. En tout temps, les membres peuvent ajouter aux ordres du jour des points dont ils souhaitent discuter.

Le calendrier annuel 2019 comprenait un principal ajout par rapport à 2018, soit une présentation sur des aménagements fauniques et un suivi de la biodiversité sur la propriété.

Il est disponible à l'annexe 1.

1.4 CARTE DES ZONES DU SITE

La vue aérienne suivante permet de situer les différentes zones du site, notamment :

- Les zones 5A et 5B, en exploitation en 2019
- La future zone 6, pour laquelle le processus d'évaluation environnementale suit son cours



2. TRAVAUX RÉALISÉS

WM fait le point de façon régulière sur les travaux.

Les travaux réalisés au cours de l'année 2019 incluent :

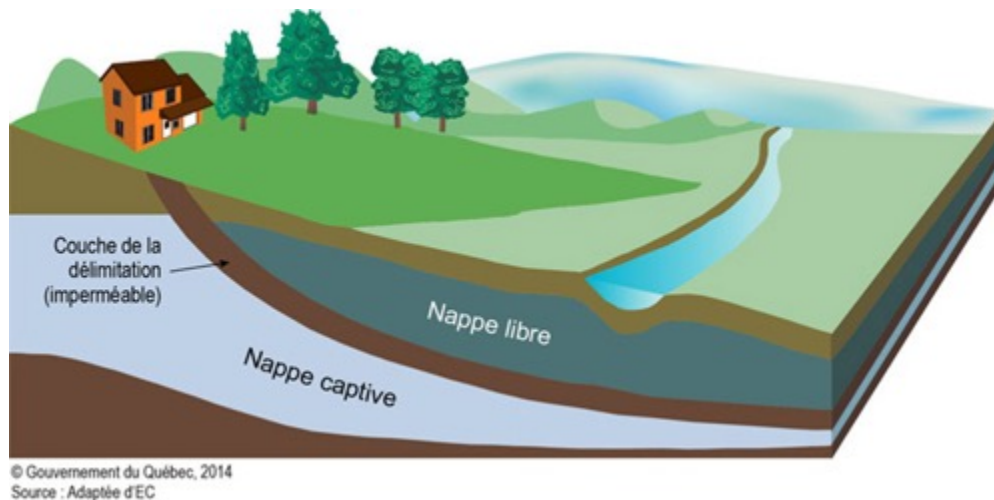
PROLONGEMENT DU SYSTÈME DE CAPTAGE DES BIOGAZ		AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE 5B-3
<p>Forage de puits verticaux dans la zone 5A</p>  <p><i>Équipements utilisés pour le forage</i></p>	<p>Ajout en continu de tranchées verticales de captage du biogaz dans la zone 5B</p> 	<p>Excavation et imperméabilisation à l'aide de membranes</p>  <p><i>Utilisation de membranes blanches : réduit la chaleur pour les travailleurs et prennent moins d'expansion avec les écarts de température</i></p>
<p>Prolongement de la conduite principale au sud de la cellule 5B-3</p>  <p><i>Conduite principale</i></p>	<p>Aménagement de gabions au fond des cellules</p>  <p><i>Structures nouvellement utilisées pour orienter le forage : permettent de protéger les membranes et d'optimiser le captage des gaz, en drainant l'eau</i></p>	<p>DÉBUT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX</p>  <p><i>Fondations de la future usine</i></p>
<p>RECOUVREMENT FINAL D'UNE VASTE SUPERFICIE SUR LA ZONE 5A</p>	<p>REVÉGÉTATION DE LA BERME SUD</p>	
<p>Pose de membranes imperméables</p> 	<p>Revégétalisation</p> 	

3. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

3.1 QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : printemps, été et automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (25 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est sous la couche d'argile (19 puits)



Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par un consultant et transmis au ministère, ainsi qu'à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le personnel de la prison (dont la prise d'eau est située en aval hydraulique du site).

Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau (dans la vallée du Saint-Laurent, on note naturellement des concentrations plus élevées en fer, manganèse et sulfure)
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

En 2019, WM a partagé au Comité les résultats des campagnes d'échantillonnage pour 2018 :

- Eaux de surface : les normes du ministère ont été respectées.
- Eaux souterraines (nappes libre et captive) :
 - Les concentrations mesurées, tant dans la nappe libre que profonde, sont inférieures aux normes du ministère, à l'exception de quelques dépassements

isolés, causés par la présence naturelle du fer, du manganèse et de sulfure dans le milieu.

- Les résultats démontrent que la barrière hydraulique, aménagée en 2004 face à une contamination de certains puits à l'azote ammoniacal (causée par l'ancien site) fait son travail.
- Concernant la nappe captive, une attention particulière sera portée en 2019 aux concentrations en azote ammoniacal au puits PZ-13.

Par ailleurs, WM a expliqué avoir dû remplacer des pompes dans la barrière hydraulique (un dispositif qui permet, en pompant les eaux dans le roc pour les rejeter dans le fossé, de prévenir la migration du lixiviat hors des limites de l'ancien site). Lors des campagnes de 2019, WM portera une attention particulière aux puits de ce secteur pour s'assurer que le dispositif continue de bien jouer son rôle.

Cette présentation a généré de riches échanges. Les membres se sont notamment intéressés à la procédure d'accréditation des laboratoires pour le suivi des eaux : WM a précisé que celle-ci a lieu tous les deux ans et fait suite à un audit réalisé par le ministère sur le lieu même du laboratoire. Les membres ont aussi posé des questions sur le sens et la vitesse de l'écoulement des eaux, ainsi que sur le fonctionnement et la raison d'être de la barrière hydraulique.

3.2 EAUX DE LIXIVIATION

Au site de Sainte-Sophie, deux équipements sont utilisés pour traiter les eaux de lixiviation : un réacteur biologique séquentiel ainsi qu'une usine de traitement spécifique pour le zinc. Une fois traitées, les eaux sont rejetées dans la rivière Jourdain.

Conformément aux exigences du ministère, WM prend un échantillon d'eaux traitées chaque semaine afin de vérifier la présence de six paramètres (azote ammoniacal, oxygène, phénols, zinc, matières en suspension, coliformes fécaux). Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, une valeur que WM évite de dépasser en tout temps (il est en effet préférable de viser des résultats hebdomadaires inférieurs à cette valeur, puisque des résultats trop élevés rendraient difficile le respect de la moyenne mensuelle)

WM a expliqué qu'afin de réduire au minimum les quantités de produits chimiques utilisées pour le traitement du zinc, l'entreprise vise à se maintenir le plus près possible de la moyenne mensuelle autorisée (tout en la respectant), plutôt que de viser une concentration zéro. Le dosage est ajusté quotidiennement, mais des dépassements de la norme mensuelle peuvent survenir (lors du nettoyage des bassins, par exemple, qui fait augmenter les matières en suspension).

Le Comité a demandé des précisions sur ces dépassements, notamment sur le suivi et les attentes du ministère. WM a expliqué que la norme pour le zinc (0,07 mg/L) est plus sévère que l'OER (0,21 mg/L). De plus, la situation sera réglée avec l'agrandissement de l'usine. Dans les circonstances, le ministère n'a pas demandé de suivi particulier.

OER
(« objectif environnemental de rejet »)

- Correspond aux concentrations maximales qui peuvent être déversées sans affecter le milieu récepteur, et ce, pendant la période la plus critique de l'année (souvent le mois d'août, là où le débit d'eau est le plus faible).
- Constituent des objectifs et non des normes, au sens où le ministère s'attend à ce que des efforts soient réalisés pour tendre le plus possible vers ces valeurs.

3.3 PROJETS D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX

En 2019, les membres ont effectué le suivi de plusieurs projets liés au traitement des eaux.

Agrandissement de l'usine de traitement des eaux

En 2019, WM a débuté les travaux d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux. Ces travaux font suite à une autorisation obtenue en 2018 permettant de rejeter des volumes d'eaux traitées plus importants à la rivière (1500 m³ par jour plutôt que 1000 m³), afin de gagner en flexibilité au niveau des opérations, notamment dans un contexte de changements climatiques.

WM a expliqué que les technologies qui seront utilisées sont les plus récentes disponibles sur le marché et que les concentrations de certains paramètres dans les rejets, dont le zinc, seront réduites. Par ailleurs, comme demandé par le ministère, elles permettront de s'approcher au maximum des nouveaux objectifs du ministère, extrêmement exigeants, en matière de dénitrification. Autrement dit, les OER ne pourront être atteints, mais l'usine sera la plus performante au Québec à ce chapitre. Le ministère a donné son aval à cette approche.

Le projet se déroulera en trois phases :

1. 2019 : conception et construction du bâtiment
2. 2020 : installation des équipements et mise en service
3. 2021 : construction des équipements requis pour l'amélioration de la performance en matière de dénitrification

Au cours de l'année, les membres ont pu obtenir de l'information sur la technologie qui sera utilisée et visualiser les plans de la future usine. Ils se sont intéressés, notamment, à l'impact attendu de ces investissements sur la qualité des eaux de rejet.

Aménagement d'un marais filtrant

Les membres ont aussi été tenus informés de l'avancement du projet de marais filtrant, entamé en 2018 en collaboration avec l'Institut des territoires, un organisme offrant des services en aménagement durable des territoires.

Situé à l'entrée du site, le marais a la même fonction que le bassin de sédimentation, soit d'éviter que les matières en suspension ne sortent du site. Il permet toutefois de filtrer l'eau naturellement et évite le déboisement requis pour aménager un bassin.

À terme, WM a l'intention d'aménager d'autres marais de ce type sur la propriété.



En 2019, les quenouilles au fond du marais avaient commencé à pousser, et l'Institut des territoires poursuivait son suivi. Des photos ont été présentées pour que les membres puissent visualiser l'avancement du projet.

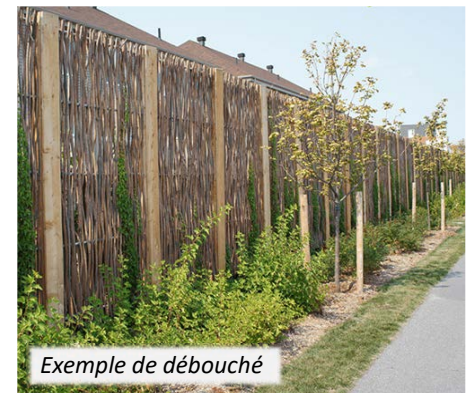
Projet expérimental de plantation de saules

Enfin, les membres ont poursuivi le suivi du projet expérimental de plantation de saules sur la propriété, amorcé en 2018. Ce projet, réalisé en collaboration avec Polytechnique Montréal, Raméa phytotechnologies et le Jardin botanique, vise à valoriser le lixiviat de l'ancien site en irriguant une plantation de saules sur la propriété, et à exploiter la plantation pour créer différents produits (clôtures, murs antibruit, paillis).

Voici les nouveautés partagées en 2019 :

- Le début de l'irrigation avec du lixiviat (sur une superficie d'un hectare)
- La venue régulière d'étudiants au site, pour la collecte de données
- La tenue d'une conférence de presse pour annoncer le projet, le 28 août 2019, à laquelle les membres ont été invités

Les membres ont effectué un suivi du projet au cours de l'année, demandant notamment s'il est prévu de vérifier si le projet pourrait occasionner des risques de contamination (ce qui est prévu dans le protocole de recherche), et ont pu visiter la plantation lors de la visite du site, en septembre.



4. CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec accueillant annuellement plus de 50 000 tonnes de matières résiduelles ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les détruire ou les valoriser.

WM a d'abord expliqué que le biogaz est capté de deux façons différentes :

- Avec des tranchées horizontales (tuyaux perforés et entourés de pierre nette, installés au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule)
- Avec des puits verticaux (tuyaux en PVC forés lors du recouvrement final d'une cellule).

Ces tranchées et ces puits sont reliés à un système d'aspiration central qui tire le biogaz.

Au site de Sainte-Sophie, environ 60 % du biogaz est valorisé en l'envoyant à l'usine Rolland, qui l'utilise comme principale source d'énergie pour la fabrication du papier. WM travaille à valoriser 100 % du biogaz disponible et espère pouvoir faire une annonce à ce sujet sous peu.



Suivi des émanations de biogaz en surface

WM a partagé au Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

En 2019, les relevés ont permis d'identifier quelques dépassements à la limite entre les zones 5A et 5B. Afin de remédier à la situation, WM a procédé au forage de nouveaux puits. Par ailleurs, au cours de l'année, WM a installé des pompes dans certains puits verticaux où il y avait présence

d'accumulation d'eau. Ces pompes faciliteront l'aspiration du biogaz, ce qui devrait également entraîner une amélioration de la situation.

Le Comité a posé quelques questions d'éclaircissement, par exemple pour mieux comprendre les facteurs qui influencent les quantités de biogaz générées et le suivi effectué par le ministère.

Suivi de travaux d'amélioration du captage de biogaz

En début d'année, WM a effectué un suivi sur le plan d'intervention déployé en décembre 2018 en réaction à une problématique d'odeurs (forage de puits, ajout de recouvrement d'argile).

Les membres ont souligné la présence d'un corridor d'odeurs sur le rang Ste-Marguerite. WM a expliqué que plusieurs facteurs peuvent contribuer à générer des odeurs à un endroit en particulier (la météo, par exemple), mais que les travaux de recouvrement final réalisés en 2019 devraient contribuer à améliorer la situation.

5. AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

En 2019, WM a présenté aux membres des projets de biodiversité sur la propriété, rassemblés sous la forme d'un parcours de valorisation agroenvironnementale, incluant la plantation expérimentale de saules, une plantation d'asclépiade et le projet de marais filtrant.

Des explications détaillées sur les huit stations actuelles peuvent être consultées sur le site Internet du lieu d'enfouissement : www.wm-sainte-sophie.org.

Par ailleurs, WM a informé les membres que la firme GPF Faune, une entreprise spécialisée en gestion de la faune, a réalisé des inventaires afin de documenter la biodiversité présente sur la propriété.

Ces inventaires ont permis d'identifier :

- 64 espèces d'oiseaux, dont l'urubu, la buse à queue rousse et la crécerelle d'Amérique
- Huit espèces de mammifères, dont le cerf de Virginie, la marmotte et le renard roux

6. SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5A ET 5B

Tout au long de l'année 2019, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur les zones 5A et 5B à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Sur la zone 5A, WM a réalisé le recouvrement final et l'imperméabilisation d'une superficie de 10 hectares sur le toit, soit la plus importante séquence de recouvrement final jamais réalisée par WM au site. Cela permettra d'améliorer le captage des biogaz et de diminuer la production de lixiviat.

Sur la zone 5B, WM a mis en service la cellule 5B-2 et aménagé la cellule 5B-3 (excavation, pose de membranes) en prévision de sa mise en service en 2020.

7. SUIVI DES DÉMARCHES POUR LA ZONE 6

Tout au long de l'année 2019, les membres ont été tenus informés de l'avancement des démarches pour le projet de zone 6, soit :

- La confirmation du dépôt de l'étude d'impact en décembre 2018
- Les deux séries de questions acheminées par le ministère afin de clarifier certains aspects de l'étude d'impact
- L'obtention de l'avis de recevabilité de l'étude d'impact, en septembre 2019
- Le déroulement de la séance d'information du BAPE, le 29 octobre 2019, et les thèmes des questions formulées à cette occasion
- Le dépôt de demandes d'audiences publiques et l'annonce de la tenue d'audiences à compter de janvier 2020

Les membres ont également été informés du déroulement d'une journée portes ouvertes tenue le 1^{er} juin 2019 afin de permettre à la population à en apprendre plus sur la gestion du site.

8. VISITE TERRAIN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

La rencontre de septembre a débuté par une visite guidée du site de Sainte-Sophie, qui a permis aux membres d'en apprendre plus sur le fonctionnement du lieu d'enfouissement, notamment :

- Le poste de pesée;
- La station de captage des biogaz où sont aspirés les biogaz de l'ensemble du site;
- Les torchères où sont brûlés les biogaz non valorisés (environ 40 %);
- Le bassin d'accumulation du lixiviat, où sont acheminées les eaux avant leur traitement au réacteur biologique séquentiel (RBS);
- L'aire d'attente où les camions s'arrêtent avant d'accéder au front de déchets;
- La cellule 5B-3, dont la mise en service est prévue pour juin 2020.

Cette année, les membres ont également pu prendre connaissance des projets du parcours de valorisation agroenvironnementale sur la propriété, notamment la plantation expérimentale de saules et la plantation d'asclépiade.

La visite a été l'occasion pour les membres de poser de nombreuses questions sur différents aspects du fonctionnement du site, dont le recouvrement journalier (matériaux utilisés, vérification des quantités utilisées, gestion des volumes de sol) et les études en cours sur la plantation expérimentale de saules, notamment sur le suivi réalisé par les chercheurs pour s'assurer que le projet n'entraînera pas de relargage de contaminants dans le milieu (via le ruissellement ou les feuilles, par exemple).

9. BILAN DE L'ANNÉE

9.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds post-fermeture. Cette exigence vise à assurer la capacité des exploitants à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site, pour une période minimale de 30 ans. L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

Les sommes à verser sont calculées par tonne de matière qui entre au site. La contribution fixée pour 2019 est de 1,52 \$ par tonne reçue au site. Cette contribution est révisée tous les trois ans, en fonction des sommes réelles versées au fonds. La prochaine révision aura lieu en 2020.

WM a rappelé que l'objectif est d'accumuler 28,5 millions \$ pour 2022 dans la fiducie. En date du 30 septembre 2019, le total accumulé était de 23,1 millions \$.

Le Comité s'est informé sur la façon dont sont calculés les contributions annuelles, leurs révisions et le total à accumuler. Les membres ont également demandé quel montant devrait être accumulé pour 2040 advenant l'autorisation de la zone 6. WM a indiqué que ce montant est estimé à 50 millions \$, mais que des calculs plus détaillés seront alors exigés par le ministère.

9.2 BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Ce fonds a été établi en 2008 par la MRC pour dynamiser les activités agricoles, afin de compenser la perte de terres agricoles occasionnée par la présence du lieu d'enfouissement technique. WM y a versé une compensation initiale de 700 000 \$, ce qui permet de financer des projets régionaux, sélectionnés par un comité consultatif, via des prêts ou des subventions.

En 2019, Mme Josée Yelle, directrice générale adjointe de la MRC de La Rivière-du-Nord, a présenté un bilan du fonds pour 2018 :

- À ce jour, le fonds a soutenu 14 projets proposés par 12 entreprises;
- Aucune nouvelle demande n'a été reçue en 2018;
- Les montants versés sont les suivants :
 - 779 586 \$ en prêts
 - 146 109 \$ en subventions
 - 917 160 \$ au total

Par ailleurs, les membres ont été informés que le fonds a connu une importante réorganisation au cours de l'année 2018 : autrefois géré par l'organisme Développement économique Grand Saint-Jérôme, le fonds est maintenant pris en charge par la MRC, et de nouvelles ressources seront affectées à sa gestion.

9.3 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, sauf en hiver, puisqu'il n'y a pas de besoin d'effarouchement, les goélands étant peu présents.

En 2019, WM a utilisé deux techniques d'effarouchement des goélands :

- Les buses et faucons (en majeure partie)
- De la pyrotechnie

WM a expliqué avoir noté une diminution du nombre de goélands effarouchés par rapport à 2018, mais que somme toute, le nombre de goélands est assez semblable d'une année à l'autre, bien que certains facteurs puissent avoir une influence, comme un printemps précoce.

9.4 VALORISATION DU BOIS COUPÉ

En 2019, WM a informé les membres d'un changement d'approche quant à la gestion du bois coupé dans le cadre des opérations : plutôt que d'en faire du bois de chauffage, comme c'était le cas auparavant, le bois coupé est maintenant valorisé.

Ainsi, les 12 hectares déboisés depuis 2017 ont été acheminés :

- Autant que possible : à la scierie de Sainte-Sophie, afin d'en faire des meubles, comme des tables à pique-nique et des bancs
- Sinon : à Thurso, pour en faire de la biomasse pour une usine de pâte et papier

Les membres ont pu visualiser des exemples de meubles fabriqués près des locaux de WM.

En parallèle, WM effectue un travail de reboisement et de revégétalisation du site. Ainsi, depuis 2017, 6000 arbres et arbrisseaux et 5600 arbustes fruitiers ont été plantés, en plus des 160 000 saules du projet expérimental.

9.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le milieu.

Trois plaintes ont été reçues en 2019, soit :

- Deux plaintes concernant des camions empruntant des chemins autorisés mais non recommandés : un rappel a été réalisé auprès des transporteurs à cet effet
- Une plainte concernant une intersection achalandée sur le chemin Val-des-Lacs (une situation qui peut survenir de façon ponctuelle)

Le registre des plaintes est présenté à l'annexe 2.

10. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis 15 ans. Il informe les citoyens et les organismes locaux de ses activités en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, effectuent des visites terrain, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles.

En résumé, en 2019, le Comité a poursuivi la vigie des opérations au site de WM, des suivis environnementaux (qualité de l'eau, gestion du biogaz) et de la gestion des plaintes. En parallèle, le Comité a suivi plusieurs projets visant à améliorer le traitement des eaux, soit l'agrandissement de l'usine de traitement, l'aménagement d'un marais filtrant et la plantation expérimentale de saules. Il a également été tenu informé de l'évaluation du processus d'évaluation environnementale pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement (zone 6).

Par ailleurs, le Comité a poursuivi la publication de chroniques dans le journal municipal *Le Contact de chez nous*, afin de faire connaître ses activités à la population.

En 2020, en plus des suivis habituels, le Comité aura l'occasion de visiter la nouvelle usine de traitement des eaux, qui sera mise en fonction, et sera informé des différentes étapes relatives au projet de zone 6, notamment du déroulement des audiences publiques.

Annexe 1

Calendrier

thématique 2019



PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINTE-SOPHIE
VERSION 2019

21 mars 2019 TRIMESTRE 1	20 juin 2019 TRIMESTRE 2	11 septembre 2019 TRIMESTRE 3	5 décembre 2019 TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir ▪ Bilan du fonds de valorisation agricole (2018) ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Eaux de surface ➢ Eaux souterraines ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Biogaz ➢ Eaux de lixiviation ➢ Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité ▪ Varia <ul style="list-style-type: none"> ➢ Projet de recherche scientifique sur la plantation des saules 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée: <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au fonds de fermeture ➢ Bilan du fonds de valorisation agricole ➢ Contrôle des goélands ➢ Bilan annuel des plaintes ➢ Visites au site Internet ▪ Varia
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : travaux de la zone 5B ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes ▪ Validation du rapport annuel ▪ Validation du calendrier annuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : travaux de la zone 5B ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : travaux de la zone 5B ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication - journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : travaux de la zone 5B ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes

Annexe 2

Registre des plaintes

Nature de la plainte	Nombre d'intervention	Résumé des mesures correctives
Camionnage	2	Avis au transporteur, afin qu'ils effectuent un rappel à leurs chauffeurs de bien emprunter les routes d'accès recommandées
Intersection achalandée	1	Situation ponctuelle qui peut se produire en haute saison et lors de la période des vacances de notre personnel. L'optimisation des horaires sera évaluée.